Province de Luxembourg - Arrondissement de Neufchâteau - Commune de **BOUILLON**

**ENQUETE PUBLIQUE du 7 décembre 2026 au 22 décembre 2026 (Affichage du 30 novembre 2026 au 22 décembre 2026)**

DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT
Organisation de l'enquête publique : articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du code de l'environnement

*Références Commune : U202600003 - Références courrier SPW : 10026135/ODE.mbr - Références Permis d'environnement : 10026135*
*Références Fonctionnaire délégué : F0510/84010/PU3/2026.3/2484134/PB - N° de dossier pour l'établissement : 10109481*

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande de Madame Anne-Françoise ALLARD en vue d'obtenir un **PERMIS UNIQUE** – classe 2 pour :

**« Construction d'une habitation unifamiliale, forage et exploitation d'une prise d'eau souterraine »**
**Situation** : La Cornette à 6834 Les Hayons – Bellevaux, 2ème Division Section A, 1563F
**Le projet est soumis à enquête publique car :**
Le projet nécessite des écarts au Guide Régional d'Urbanisme (RGSBR - article 426) : écarts en matière d'implantation et de matériaux
Le projet nécessite des écarts au Schéma de Développement Communal : écarts à la zone inadéquate à la construction

**Le projet ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire, conformément au courrier du 17 novembre 2026 du SPW - DPA ;**
**Le Collège communal de la Ville de Bouillon est l'autorité compétente pour statuer sur cette demande.**
**L'enquête publique est ouverte du 7 décembre 2026 au 22 décembre 2026 :**

| DATE D'AFFICHAGE DE LA DEMANDE | DATE D'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE | LIEU, DATE ET HEURE DE CLÔTURE DE L'ENQUÊTE | LES OBSERVATIONS ÉCRITES PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES AU : |
|---|---|---|---|
| 30/11/2026 | **07/12/26** | Administration Communale<br>Place Ducale n°1<br>6830 BOUILLON<br>**Le 22/12/26 à 11h** | Collège Communal<br>Place Ducale n°1<br>6830 BOUILLON |

**Le dossier peut être consulté à partir de la date d'affichage jusqu'à la date de clôture de l'enquête** (le lundi, le mardi, le jeudi ou le vendredi de 8h30 à 12h00, ou sur rendez-vous à fixer au plus tard 24h00 à l'avance) à l'Administration communale de Bouillon auprès du Service urbanisme de la Commune, au téléphone 061/280.328 ou au 061/280.326.

**Tout intéressé peut formuler ses réclamations et observations. Les envois par courriers sont datés et signés ; ceux par courrier électronique sont clairement identifiés et datés) :**

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale, à l'attention du Collège communal, Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON ;
- Par courrier électronique à l'adresses suivante : urbanisme@bouillon.be
- Remises au Service urbanisme dont le bureau se situe Place Ducale 1 à 6830 BOUILLON.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : enquête publique pour **« U202600003 – ALLARD – PERMIS UNIQUE CL2 ».**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du Service urbanisme de l'administration communale ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

Le Fonctionnaire technique, le Fonctionnaire délégué ou le Service urbanisme sont à la disposition de la population pour donner des explications techniques.

A Bouillon, le 24 novembre 2026

Par le Collège,

La Directrice Générale ff,

*PIROTTE Nicole*

La Bourgmestre

*NEMERY Marie-Julie*

**Coordonnées du Fonctionnaire Technique** : SPW – Département des Permis et Autorisations, Direction de Namur-Luxembourg, Avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur (081/71.53.00)
**Coordonnées du Fonctionnaire Délégué** : SPW – DGO4 – Direction d'Arlon, Place Didier 45, 6700 ARLON (063/58.91.11)